



FORMA-MED-SUD
Emilie BENZAKEN-DUVILLIER
Tel : 06.64.03.21.12
Email : forma.med.sud@gmail.com

Immeuble le Marilyn
39 Boulevard JF Kennedy
66100 PERPIGNAN
SIRET 484 109 095 00055



Télétravail : sécuriser son utilisation

Dans votre entreprise, sauriez-vous prouver aujourd'hui combien d'heures travaille réellement un salarié en télétravail ?

Objectifs de la formation :

- ✓ Identifier le cadre juridique du télétravail et les obligations de l'employeur.
- ✓ Modeler la sécurisation de la gestion du temps de travail et la prévention des contentieux.
- ✓ Structurer la mise en place des pratiques managériales conformes aux exigences de santé et sécurité.

Durée : 7 heures

Déclaration d'activité :

76660322166

Prérequis :

Connaître les bases du droit du travail (contrat de travail, durée du travail, rôle du CSE)

Formateur :

23 ans d'expérience juridique dont 18 ans en tant qu'avocat en droit du travail, ainsi que 6 ans en tant que formatrice pour la CCI en ressources humaines et droit du travail.

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques, schémas explicatifs, étude de cas sur un exemple d'entreprise fictive, analyse de documents types (charte sur le télétravail, contrôle des heures), quiz interactifs, mise en situation, Travaux de groupe, jeux de rôle.

Moyens d'évaluation des acquis :

Cas pratique, mise en situation, QCM.

Nombre de participants :

De 10 à 20

Tarifs :

500,00 € TTC/personne

Plan de la formation

Introduction sur les enjeux actuels du télétravail pour l'entreprise

I. Sécuriser la mise en place du télétravail

- A. Définition et cadre légal
- B. Modalités de mise en place du télétravail
- C. La prise en charge des frais liés au télétravail
- D. Contenu d'un accord ou d'une charte
- E. Déterminer les postes éligibles au télétravail

II. Télétravail et temps de travail : maîtriser les risques

- A. Décompte du temps de travail
- B. Contrôle de l'activité
- C. Droit à la déconnexion
- D. Manager une équipe en télétravail : risques juridiques

III. Santé, sécurité et responsabilité de l'employeur

- A. Obligation de sécurité
- B. Accident du travail en télétravail
- C. Evaluation et prévention des risques

IV. Contentieux et stratégie de sécurisation

- A. La justification d'un refus de télétravail
- B. Le risque de travail dissimulé en télétravail
- C. La harcèlement en télétravail

Évaluation des connaissances sous forme de quiz, cas pratique et mise en situation.

Niveau et public concerné : Intermédiaires – Public : Chefs d'entreprise, Directeur des Ressources humaines, Responsables RH, Managers encadrant des équipes en télétravail, Juristes en droit social, Membres du CSE, Responsable QVT/prévention des risques.